

# Rapport annuel 2019

---

Chères assurées, chers assurés,

Les comptes annuels 2019 avec annexe présentent la situation financière effective de la CP N&A et contiennent toutes les informations nécessaires pour évaluer la fondation. Vous pouvez consulter les comptes annuels complets sur notre site Internet ([www.pkna.ch](http://www.pkna.ch)) ou en commander un exemplaire auprès du bureau.

Ce 58<sup>e</sup> rapport annuel a pour but de vous informer sur les principaux détails du bouclage ainsi que sur la marche des affaires pendant l'année écoulée.

## A. Aperçu

Comme les années précédentes, la CP N&A a proposé deux plans de prévoyance, le plan de rentes et le plan d'épargne. Dans le plan de rentes, le salaire annuel est assuré selon le principe de la primauté mixte, c'est-à-dire que les cotisations de vieillesse sont capitalisées selon la primauté des cotisations, alors que les cotisations de risque sont calculées et versées selon la primauté des prestations. En fonction du montant de la prestation de risque, le plan de rentes se subdivise en trois volets : Plan Basis, Plan Basis Plus et Plan Bel Etage.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, il existe en outre le Plan LPP qui propose l'assurance minimale prescrite par la loi. Cette possibilité correspond à un besoin et représente une flexibilisation supplémentaire dont il est fait usage.

**Cotisations de risque et d'épargne dans le plan de rentes:** Pendant l'année sous revue, il n'y a pas eu d'adaptation des cotisations de risque et d'épargne. Le salaire annuel assurable s'est élevé à CHF 21'330.00 au minimum et à CHF 284'400.00 au maximum.

Il est possible de compenser la diminution progressive du taux de conversion par des versements de primes supplémentaires. Le règlement de prévoyance actuel contient des précisions à ce sujet.

**Rémunération:** Compte tenu de la situation financière solide de la fondation, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer tous les avoirs de vieillesse à 3.0% pour l'année 2019. Le taux d'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral s'élevait en 2019 à 1.00%. Une fois de plus, nous avons donc pu rémunérer les fonds de prévoyance de manière extrêmement généreuse, tout en maintenant la bonne situation financière de la fondation. Ce résultat, qui est notamment dû au suivi engagé et optimal de notre expert, Monsieur Christoph Plüss, et de nos gestionnaires de fortune, Monsieur Bernard Wyttenbach et Monsieur Marco Engesser, Covasys Wyttenbach & Zenger, nous rend fiers.

**Effectif d'assurés:** A fin 2019, la CP N&A recensait 891 assurés actifs (864 assurés dans le plan de rentes, 27 assurés dans le plan LPP), 168 bénéficiaires de rente de vieillesse et de survivants et 9 bénéficiaires de rentes d'invalidité. En comparaison avec d'autres institutions de prévoyance, le rapport actifs/bénéficiaires de rentes reste très positif. En raison de la structure d'âge, il faut cependant s'attendre à ce que davantage de personnes partent à la retraite au cours des années à venir. Cela ne devrait cependant pas changer fondamentalement le rapport positif, les employeurs préférant notamment prendre le capital plutôt qu'une rente.

**Prestations:** Les prestations en cas de décès et d'invalidité n'ont pas changé durant l'année sous revue.

**Frais administratifs:** En 2019, les coûts de gérance (sans la révision, l'expert, la surveillance, le Conseil de fondation) se sont élevés à CHF 163.25 par assuré (année précédente: CHF 162.15).

## B. Fortune

L'UBS Switzerland SA et le Crédit Suisse gèrent chacun la moitié des **placements de titres** de la CP N&A. A fin 2019, la fortune gérée s'élevait à environ CHF 245 millions, ce qui représente une augmentation de 14.6%. Cette augmentation est due à la hausse des cours en 2019. Le rendement net sur les placements de titres s'est élevé à 13.5% (après déduction des frais administratifs, des courtages, etc.).

Les **placements immobiliers directs et indirects en Suisse et à l'étranger** se chiffrent à CHF 86.9 millions, représentant 25.3% de la fortune globale.

Le **rendement global** de la CP N&A s'est élevé en 2019 à **10.6%**. Le taux de couverture a augmenté de 6.97% et s'élève au 31.12.2019 à 126.17%. Le calcul de la valeur théorique de la réserve de fluctuation de valeur a été appliqué avec un niveau de sécurité de 98% sur un an. Les années précédentes, le calcul était effectué sur un horizon temporel de deux ans. Au 31.12.2019, la réserve de fluctuation de valeur est entièrement dotée; la CP N&A dispose en outre de fonds libres à hauteur de CHF 24.6 millions.

Du côté des passifs, les bases LPP 2015 avec tables générationnelles ont été appliquées comme l'année précédente. Le taux d'intérêt technique a été réduit de 2.0% à 1.75%. Cela a entraîné une augmentation des capitaux de couverture des bénéficiaires de rente et des provisions techniques.

Le Conseil de fondation examine régulièrement avec l'expert CP les possibilités d'optimisation pour la CP N&A. Dans le cadre de monitorings, le Conseil de fondation surveille les principaux indicateurs afin de pouvoir influencer à temps les différents paramètres nécessaires pour la fourniture des prestations réglementaires. Nous vous informons à temps lorsque des adaptations du règlement de prévoyance s'avèrent nécessaires.

Le modèle de participation élaboré donne au Conseil de fondation des critères de décision objectifs sur la manière dont rémunérer les avoirs de vieillesse des assurés actifs et les conditions auxquelles les bénéficiaires de rente doivent obtenir une augmentation de rente. Divers paramètres techniques entraînent enfin une répartition équitable des produits générés par la fortune de la fondation.

## C. Autres informations

Dans le cadre de la réforme structurelle, nous avons examiné les déclarations de loyauté à remettre par les membres des conseils de fondation. Nous avons par ailleurs approuvé des principes SCI qui sont examinés dans le cadre de rapports SCI réguliers.

Nous contrôlons aussi régulièrement les contrats que nous avons conclu avec des tiers externes afin de déterminer s'ils correspondent toujours au marché ainsi qu'à nos exigences.

## D. Adaptation du règlement de prévoyance

Le Conseil de fondation a décidé que les rachats effectués par l'assuré après le 1<sup>er</sup> juillet 2019 seraient versés sous forme de capital aux survivants en cas de décès.

## E. Conseil de fondation

Christian Neuenschwander a quitté le Conseil de fondation de la CP N&A au 31.12.2019. L'Association des notaires bernois a désigné Claude Monnier comme nouveau représentant des employeurs. Lors de la séance du 2 décembre 2019, Claude Monnier a été nommé nouveau président à partir du 01.01.2020.

## F. Perspectives

Notre objectif primaire est de maintenir l'excellente situation financière de notre caisse de pension et de garantir sa stabilité, même si cela reste difficile à l'avenir en raison des taux négatifs et des turbulences sur les marchés. Cependant, grâce au soutien de nos conseillers, nous sommes certains de pouvoir réagir à temps à ces défis afin de pouvoir rester une caisse de pension attractive pour nos assurés.

Je remercie nos assurés et assurées pour leur confiance, ainsi que toutes les personnes qui, durant l'année sous revue, ont contribué à diriger et à gérer la fondation dans l'intérêt de nos destinataires. Je me réjouis d'assumer cette nouvelle tâche et de collaborer au sein d'une équipe bien rôdée. J'adresse des remerciements particuliers à mes collègues du Conseil de fondation, à Monsieur Plüss en tant qu'expert ainsi qu'à Messieurs Wyttenbach et Engesser de COVASYS Wyttenbach et Zenger, Zoug, pour leur conseil en placement compétent. Je tiens également à remercier tous les collaborateurs et collaboratrices de la Société de conseil en prévoyance SA, et en particulier Madame Gaby Blees et Madame Jessica Huber, pour leur engagement professionnel et attentionné au profit de nos assurés et du Conseil de fondation.

Berne, juin 2020

Claude Monnier, président du Conseil de fondation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Monnier', with a stylized flourish at the end.